

La Petite Tunisienne

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus, On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

La résiliation des baux

Le projet du Gouvernement — Une formule applicable aux diverses situations juridiques créées par la guerre.

Le projet de loi relatif à la résiliation, par suite de la guerre, de certains baux à loyer, est doublement intéressant, d'abord parce qu'il règle d'une façon équitable et pratique des situations particulièrement délicates; ensuite, à cause des principes juridiques qu'il pose et dont l'application pourra, du cas particulier dont il s'agit, être étendue à tous les contrats dont l'exécution a été entravée ou empêchée par les événements actuels.

Ainsi que nos lecteurs le savent, il vise l'hypothèse des locataires tués à l'ennemi, morts par suite de blessures ou de maladies contractées sous les drapeaux, ou blessés dans des conditions telles qu'ils ne sont plus en état d'exercer la profession en vue de laquelle ils avaient contracté le bail, ou qui auront subi une diminution notable et permanente de leurs capacités professionnelles; le bail par lequel ils étaient liés, quelles que soient sa durée, sa forme ou sa nature, sera résilié de plein droit et sans indemnité, à la demande de la veuve ou des héritiers.

Cette disposition s'applique aux baux passés par une société en nom collectif ou en commandite, dont tous les associés ou tous les gérants seront morts dans les conditions qui viennent d'être indiquées, ou lorsque la mort de l'un d'eux entraînera la dissolution de la société; mais, dans ce cas, le juge aura la faculté d'accorder une indemnité au bailleur. Il pourra en être de même, mais seulement après la cessation des hostilités, quand, en dehors du cas de mort ou de blessure, le locataire se trouvera, par suite de la guerre, dans l'impossibilité de remplir les obligations résultant pour lui du bail.

Lorsque la résiliation aura été prononcée, le tribunal, en tenant compte des circonstances, autorisera s'il y a lieu les demandeurs à quitter les lieux loués, en emportant les meubles qui les garnissaient, sans avoir à acquitter les termes de loyer échus ou les indemnités éventuellement dues; il fixera des délais de paiement, déterminera, si cela paraît possible et juste, les garanties à fournir au propriétaire.

Le projet organise, en outre, une procédure simple et peu coûteuse, et attribue compétence au juge de paix quand le montant annuel du loyer est inférieur à 600 fr. et aux tribunaux de droit commun au-dessus de ce chiffre.

Il n'est pas nécessaire d'expliquer à quelles préoccupations le Gouvernement a obéi, en déposant ce projet. Que de veuves, que de familles, dont le travail du père ou du mari ou du fils décédés constituait la seule richesse, qui vont passer de la large aisance à la gêne et se verront contraintes d'abandonner l'appartement luxueux ou trop cher pour un logement plus modeste; que d'entreprises qui devront être arrêtées par suite de la mort de leur chef; que de blessés qui ne pourront pas

continuer à exercer leur ancienne profession et n'auront plus que faire de l'atelier et des magasins loués dans ce but; que de situations brisées, compromises ou changées par les conséquences de la guerre...

Dans ces conditions, fallait-il maintenir tous ces locataires dans des locaux dont ils cessent d'avoir besoin, dont l'entretien leur imposerait souvent de lourdes charges et dont ils seront dans l'impossibilité de payer leurs loyers? En accumulant ainsi sur eux le poids des termes successifs, en les maintenant par les liens rigides du bail, on consommerait leur ruine, en les empêchant de se créer une nouvelle situation. Le propriétaire lui-même ne bénéficierait que d'avantages illusoire, car, malgré toutes les garanties que le Code lui accorde et en recourant aux mesures d'extrêmes rigueurs, il ne parviendrait qu'exceptionnellement à se faire payer l'intégralité de ses loyers; mieux vaudra pour lui reprendre la libre disposition des lieux loués.

Sans doute, d'après le Code civil, la mort ou un changement dans les conditions d'existence du preneur n'entraînent pas la résiliation du bail, mais cette disposition ne prévoit que la mort normale, lot ordinaire de tous les hommes, ou les événements ordinaires de la vie courante, et elle ne saurait s'appliquer aux répercussions diverses du cataclysme formidable et inattendu qui s'est abattu sur le pays.

Ici, c'est le « cas fortuit » qui se manifeste dans toute sa puissance et rend impossible l'exécution des conventions; c'est la cause juridique de ces dernières, le but que les parties avaient eu en vue en contractant, qui disparaissent et cette disparition doit entraîner ses conséquences ordinaires, c'est-à-dire la disparition du contrat lui-même. Le projet est donc à la fois juste, équitable, pratique et juridique, et il est hors de doute que le Parlement le votera sans difficulté, sauf à le compléter sur certains points par des précisions nécessaires.

Mais ce qu'il importe surtout de retenir, c'est l'argument principal, invoqué dans l'exposé des motifs, et qu'il est particulièrement intéressant de signaler à nos lecteurs :

« Le guerre, dit cet exposé, n'est pas entrée dans les prévisions des parties, et par suite le législateur a le droit et le devoir d'en déterminer les répercussions en s'inspirant de l'équité et de la bonne foi qui doivent présider à l'exécution des contrats ».

Cette formule, que les Chambres ne sauraient manquer de consacrer, ne viole nullement les règles fondamentales de notre législation, mais au contraire en fait une application heureuse.

Sa portée n'est pas limitée aux baux à loyer, et il est vraisemblable qu'elle inspirera l'ensemble des mesures qui seront proposées par le Gouvernement en vue de résoudre les difficultés juridiques résultant

des obstacles que la mobilisation, la guerre et ses conséquences mettront à l'exécution d'un grand nombre de contrats. Ces difficultés seront toutes facilement solutionnées, — en dehors de la bonne volonté respectueuse des parties et de sentiments de solidarité sur lesquels on peut compter, — par l'application des règles simples de la logique, de l'équité et de la bonne foi, qui doivent être le fondement d'une législation démocratique.

Maître JACQUES.

Billet de la Semaine

La hideuse spéculation

Au moment où j'écris ces lignes, j'ignore si le Gouvernement s'est enfin décidé à prendre la mesure que l'opinion publique réclame de réquisitionner en bloc toute la récolte des céréales, pour écarter la hideuse spéculation qui s'est produite depuis trois mois.

Je comprends bien qu'elle peut gêner quelques-uns de nos compatriotes avec quelques propriétaires européens, mais la généralité des producteurs accueillerait avec joie le décret libérateur qui leur permettrait de rembourser les avances reçues dans un moment de gêne extrême.

Quant aux indigènes, nous avons déjà donné un aperçu des moyens employés par des misérables courtiers pour les amener à consentir des ventes qui seraient un véritable scandale et une prime à la malhonnêteté s'ils étaient obligés de livrer leurs récoltes dans les conditions auxquelles ils les ont cédées.

Nous pensons bien que la tâche du Gouvernement est particulièrement difficile, mais en temps de guerre, l'intérêt général prime l'intérêt particulier et les mesures extrêmes peuvent être prises alors même qu'elles pourraient léser quelques intérêts respectables qui peuvent se trouver dans le flot des autres.

LE SEMAINIER

NOS ÉCHOS

Camille Pelletan

C'est avec un vif chagrin que tous les amis de Camille Pelletan, sénateur des Bouches-du-Rhône, auront appris la mort de ce bon républicain.

Que dire qui ne soit connu de lui. La vie de Camille Pelletan, toute la France la connaît, c'est celle d'un fervent et passionné républicain qui meurt, hélas ! trois mois trop tôt.

Nous adressons à son neveu M. Mockeris, l'aimable ingénieur du Bône-Guelma, à sa famille, l'assurance de nos condoléances émues.

A Souk-Ahras

Notre excellent ami M. Léon Deyron, délégué financier, premier adjoint au maire, maréchal-des-logis chef automobiliste, retour du front pour assister à la session des Délégations Financières, est passé par Souk-Ahras se mettre en rapport avec ses principaux électeurs avant d'aller à Alger soutenir leurs vœux, a été l'objet à son arrivée de la plus chaude réception de la part de ses amis qui sont l'unanimité dans notre ville et toute la région.

— Nous avons parlé du brave poilu Gabriel Aréna, qui conduit vaillamment le train blindé n° 2 qui opère dans la région d'Arras. Aujourd'hui, son frère Emmanuel envoie à sa famille la citation dont il vient d'être l'objet et dont voici la copie : « Le colonel commandant la 57^e brigade cite à l'ordre de la brigade le soldat Em-

manuel Aréna, du 11^e d'infanterie de ligne, pour sa conduite énergique et courageuse pendant une reconnaissance ».

Honneur à tous ces enfants de Souk-Ahras et la région qui font bravement leur devoir sur les champs de bataille !

— Il est arrivé un nouveau convoi de 250 prisonniers boches au camp de Medjez-Sfa, ce qui porte à 650 le nombre de ces peu intéressants individus employés à la construction d'une route.

Puisque l'Algérie peut en obtenir autant qu'elle en désire, pourquoi n'en ferait-on pas venir pour préparer la plateforme de la voie normale projetée de Souk-Ahras à Tébéssa et celle de Duvivier à Clairefontaine.

C'est le moment où jamais d'avoir de la main-d'œuvre à bon marché, qu'on l'utilise donc pour toutes les lignes projetées.

Mise au point

Il paraîtrait que le sieur Conquy, dont nous avons parlé la semaine dernière, ne serait que l'agent d'exécution d'une grosse maison parisienne qui aurait reçu le mandat du Ministère d'acheter les céréales en Algérie. Et l'on dit que le mandataire général ne serait autre que ce Louis Dreyfus dont il a été parlé ces jours derniers à la tribune de la Chambre et la spéculation stérile comme elle le méritait.

S'il en était réellement ainsi, nous espérons que le Gouvernement reviendra sur une pareille décision de nature à soulever bien des réclamations.

Quelle est sa nationalité ?

On nous demande à quelle nationalité appartient la Compagnie Internationale des Wagons Lits et Restaurants, dont le matériel circule en France comme en Allemagne, si nous en croyons les récits des neutres qui ont pu voyager dans l'empire boche.

Le lait Nestlé

Le représentant de la firme Nestlé a fait paraître une note qui n'infirme pas l'annonce parue dans les journaux teutons.

Jusqu'à plus ample informé, le public doit s'abstenir d'acheter cette marchandise suspecte de bocherie.

Et les machines Singer ?

Sont-elles boches ou ne le sont-elles pas ? Les uns prétendent que la maison est de Mannheim, les autres américaine.

Il appartient à qui de droit de tirer la question au clair et de savoir au juste si ces machines à coudre sont allemandes ou américaines.

Nos confrères

Notre excellent confrère Théo Prat, avocat, secrétaire de rédaction de la *Dépêche Tunisienne*, lieutenant au ... Zouaves, grièvement blessé sur le front des Dardanelles, a été évacué sur Alger où il est en traitement.

Nous lui envoyons nos vœux bien cordiaux de prompt guérison.

Pour nos amis savoyards

Nous signalons la présence à l'hôpital Sadiki, d'un compatriote, le jeune Paroisse de Loisin, en Chablais, blessé aux Dardanelles, que la famille nous a recommandé et qui serait heureux que des compatriotes veuillent bien s'intéresser à son sort.

Le portrait du colonel

Empruntons aux échos de Sergines, des *Annales*, cette amusante anecdote :

Depuis quelques mois, le ... régiment d'infanterie cantonne dans ces forêts de la Woëvre, non loin de la célèbre coupe dite « Tête de Vache » que les derniers communiqués ont tout particulièrement illustrée. Le colonel du régiment a la chance de compter, parmi ses nombreux poilus, l'habile artiste P..., ci-devant pensionnaire de la Villa Médicis, très occupé, aujourd'hui, à démolir les Boches et à croquer ses semblables, aux heures de repos.

Le colonel a décidé de faire à sa femme, pour un anniversaire, la surprise d'un portrait dû au crayon du peintre fameux. En quelques jours, P... a très joliment croqué la silhouette de son chef, qui rayonne déjà et songe à la joie de sa famille recevant l'œuvre du jeune maître.

Lors celui-ci, malicieux, son tableau brossé et sous la silhouette sympathique de son brave colonel, ajoute, en manière d'hommage aux lieux qui l'inspirèrent, ces simples mots : « Souvenir de la Tête-de-Vache ».

Le colonel est entré, paraît-il, dans une colère bleue, puis s'est résigné bien vite à rire de la farce du rapin digne des plus jolies plaisanteries d'atelier...

Mais la famille attendra longtemps la toile !

L'exemple vient souvent d'Algérie

Dans la *Tribune Bônoise*, notre excellent confrère Candas annonce que la Société des Phosphates de Constantine va fonder un hôpital auxiliaire de cinquante lits pour les blessés d'Orient.

Nos amis MM. L. de Maniquet, directeur de la Société, Dominique Bertagna, délégué financier, et le docteur Bulliod, premier adjoint faisant fonctions de maire à Bône, étudient actuellement la question de l'emplacement de cet hôpital. Deux solutions sont envisagées : la création de l'établissement au Kouif même, où les blessés auraient le très grand avantage de la pureté de l'air; ou bien l'emploi d'un des bâtiments du collège de garçons, à Bône.

Il est probable que c'est cette dernière solution qui sera adoptée, en raison des plus grandes facilités qu'elle apporterait à l'installation de l'hôpital, au transport des blessés et surtout aux soins à donner à ceux-ci comme à leur entretien :

Nous pensons qu'un accord interviendra rapidement à ce sujet, avec M. le médecin principal Laborie, et que le nouvel hôpital temporaire sera en état de fonctionner dès les premiers jours des vacances scolaires.

En Tunisie, où nous avons de très puissantes sociétés minières, jouissant de gros avantages qui leur permettent de réaliser d'énormes bénéfices, nous attendons encore le beau geste que vient de faire la Compagnie des Phosphates de Constantine.

LES EMBUSQUÉS

Les tours de départ sur le front

La proposition de loi déposée par MM. Dalbize et Ponsot, ayant pour objet de porter à leur maximum d'utilisation les forces mobilisables de la nation, a reçu l'approbation unanime de tous ceux qui ont à cœur le succès rapide de nos armes.

Quelques rares intéressés, « embusqués confortablement », ont timidement élevé des protestations.

Quelques auxiliaires ont craint d'être versés dans le service armé à la suite d'une nouvelle visite médicale et se sont plaints du dépôt du projet. Ils ne se sont pas aperçus que le texte même adopté par la Commission de l'armée était leur sauvegarde dans l'avenir. En effet, une fois une fiche motivée rédigée par la Commission médicale, leur situation d'auxiliaire sera définitivement déterminée, tandis qu'actuellement ces auxiliaires se trouvent à la disposition du ministre qui peut leur faire passer autant de visites qu'il croit nécessaire.

La proposition comporte donc pour eux un avantage certain; il est inutile qu'ils élèvent des protestations. Il en est de même des ouvriers indispensables à la fabrication du matériel de guerre ou des munitions. Tous les mobilisés reconnus réellement ouvriers de métier seront maintenus dans les usines travaillant pour la défense nationale; il n'y a donc aucune crainte de voir ralentir la production. Mais il est évident que tous ceux qui se sont embusqués par faveur dans les établissements produisant pour l'armée seront dans l'obligation de rejoindre leurs unités combattantes.

L'opinion publique, qui veut la justice dans l'utilisation des forces mobilisables; elle n'ignore pas que des circulaires ont été adressées à cet effet par le Ministre de la Guerre à ses subordonnés, et elle l'en félicite. Mais elle sait également que ceux-ci n'en

ont pas toujours tenu compte, elle espère donc obtenir un résultat plus complet après la promulgation d'une loi.

Il en est de même en ce qui concerne les tours de départ pour le front : M. Millerand a bien prescrit d'établir un tableau régulier et de respecter ce tableau lors de l'envoi d'unités dans la zone des armées, mais certains commandants de dépôts — pour des raisons difficiles à déterminer — conservent toujours à l'intérieur « leurs favoris ».

M. Maurice Violette, député d'Eure-et-Loire, est d'avis de faire cesser cet abus. Il a, en conséquence, déposé une proposition qui a deux objets : le premier, utiliser exclusivement dans la zone des armées tous les sous-officiers, caporaux et soldats des classes 1915 à 1900, même s'ils appartiennent à l'armée auxiliaire, pour ne pas donner le spectacle à un père de famille de 40 ans qui part, de voir des jeunes gens de 25 ans le regarder s'embarquer; le second, d'établir un tableau de départ régulier avec obligation pour les commandants de dépôt de le suivre sous peine d'amende.

Cette proposition a été renvoyée à la Commission de l'armée. Celle-ci va prochainement en commencer la discussion, mais il est possible qu'au moment des débats sur le projet Dalbiez-Ponsot, la conception de M. Violette soit reprise à titre d'amendement.

Le Parlement accomplira une œuvre sage en adoptant des textes précis dont le public lui-même pourra requérir l'application; le Ministre de la Guerre, au lieu de considérer comme inopportun le dépôt de ces propositions, aurait tout intérêt à s'y rallier sans détour. Il permettrait de faire disparaître également la catégorie de mobilisés utilisables comme combattants et qui forment l'armée d'arrière dite de « l'embuscade ».

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 15c. 10 c. affranch., 5 c. pour les blessés

Lire toutes les semaines LES HOMMES DU JOUR, le plus vivant des journaux illustrés. — Abonnement, 6 fr. par an. — 91, rue J.-J. Rousseau, Paris.

Le moratorium

Notre voix n'a pas été entendue. Le moratorium est supprimé, aussi une pluie de lettres recommandées vient de s'abattre sur la Tunisie.

Tout le monde, on peut le dire, a reçu la sienne, annonçant la mauvaise nouvelle avec la carte à payer.

Nous

NOUVELLES DIVERSES

Un cœur d'or

« Asphyxiez, empoisonnez, noyez, tirez, terrorisez, que nous importent les règles, pourvu que l'ennemi soit battu ! »

Qui parle donc si gentiment à ses soldats ? Lui, lui-même, le Kaiser sanguinaire, celui que des plumitifs à solde majeure dépeignent comme n'ayant pas voulu la guerre. Tartuffe est réhabilité.

Leur soif de paix

« A quoi bon continuer la tuerie, gaspiller le sang et les biens dans une lutte qui ne peut pas courber les deux empires, dans la poussière ? »

Ainsi parle le *New Freie Press* de Vienne. Mais s'ils ne peuvent plus vaincre, nous le pouvons nous. Et l'on comprend dès lors leur amour tardif de la paix.

Et un autre

Victor Adler, dans l'*Arbeiterzeitung*, s'écriait :

« Vraiment, n'est-ce pas encore la fin ? Voilà la question à laquelle chacun, dans tous les pays, cherche chaque jour dans les yeux de son interlocuteur ». Il déclarait aussi qu'il est aujourd'hui clair que la supériorité terrible et évidente de l'Entente est incapable de jeter à terre l'Europe centrale allemande... que la guerre ne peut plus apporter ni victoire ni défaite et que le seul véritable but de la guerre est la paix... la paix sans humiliation, la paix durable, qui sera suivie du désarmement.

Mais l'article fut censuré. Il filtra quand même à l'étranger. Ils veulent la paix aujourd'hui, les socialistes austro-boches : pourquoi n'ont-ils pas empêché la guerre, lorsqu'ils le pouvaient ?

Hongrois et Austro-Allemands

Da *Hirlap*, de Budapest :

« On a de bonnes raisons de croire que les calculs de Berlin et de Vienne ont été malheureusement enlâchés d'erreurs dans nombre de détails importants. L'armée allemande n'a pas écrasé les Français et toute la campagne allemande dans l'ouest doit être considérée en quelque sorte comme un échec.

« L'intervention de la Turquie fut une farce. La situation, dans son ensemble, nous engage très sérieusement à réfléchir. La Hongrie ne doit pas être sacrifiée à l'Autriche et les intérêts hongrois doivent être d'abord pris en considération pour

faire face à la situation que va créer l'invasion de notre territoire par la Russie. »

Ceil pour œil

Au cours de ses déclarations à la Chambre des Lords, lord Kitchener a dit que les Gouvernements anglais et français, convaincus que les troupes alliées doivent être protégées d'une manière efficace contre les gaz asphyxiants employés par les Allemands, ont décidé d'adopter des méthodes semblables afin de remédier aux désavantages énormes et injustifiés qui résulteraient forcément de la non-adoption d'une telle mesure.

Il paraîtrait même que ces méthodes ont déjà été employées autour d'Arras par les alliés.

La « main fraternelle »

Le *Petit Parisien* a rapporté, d'après le récit d'un des rares rescapés, que des jeunes gens de 14 à 17 ans, sans armes, se rendant à Gravelines pour éviter d'être conduits en Allemagne tout comme des combattants, rencontrèrent en route une patrouille bavaroise qui, aux environs de Fromelles, tua une centaine d'entre eux. Puis, cette patrouille ayant entouré ceux restés debout, son chef leur fit à tous lever la main droite et ordonna à ses soldats de tirer dans la paume à bout portant et, donnant l'exemple, il perça lui-même, d'un coup de son revolver d'ordonnance, la main de celui qui a raconté ce fait à notre confrère.

Noblesse autrichienne

Le prince Franz-Maria-Joseph Auersperg, dont le père fut premier ministre, épousa Miss Hasard, fille d'un riche fabricant de cornichons en Amérique, et qui ne comptait alors que dix-sept printemps. Puis il l'abandonna et s'en fut à Vienne sur son refus de mettre en son nom la fortune dont elle hérita à la mort de son père. Elle vient seulement d'être rendue libre par le divorce, le mois dernier, pendant que son mari fuit devant les Russes.

La pudique Allemagne

Sous ce titre, la *Presse Associée* raconte que le correspondant d'un journal berlinois écrivait à celui-ci que lors de leur occupation d'un château de l'Aisne, appartenant à une grande dame française, les Allemands avaient découvert, en fouillant la bibliothèque, toute une collection d'ouvrages licencieux.

On entend d'ici les commentaires indignés du journal berlinois daubant sur les mœurs des grandes dames françaises. Seulement, il fallut beaucoup en rabattre quand, peu après, on apprenait qu'en réa-

lité le château en question avait, depuis plusieurs années, été acheté et occupé par un gros industriel saxon !
Éternelle histoire de la paille et de la poutre.

Donnez votre Publicité à La Petite Tunisie le plus répandu des Hebdomadaires de la Régence

Pharmacie BLOCH

11, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

MAISONS RECOMMANDÉES

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Imprimerie de l'Orient, 40, rue des Maltais. Travaux typographiques en tous genres et en langues étrangères. Livraison rapide et prix modérés.

La Compagnie des Phosphates de Constantine (exploitations du Djebel-Kouif, près Tébéssa) prévient les ouvriers de son ancien personnel, mineurs, métallurgistes, maçons, poseurs, terrassiers, manœuvres, qu'elle est disposée, dans la mesure des places disponibles, à les réoccuper sur ses chantiers et dans ses ateliers, où les travaux viennent de reprendre et se poursuivent avec une activité croissante.

Adresser toute demande d'embauche à M. le chef d'Exploitation des mines du Djebel-Kouif, près Tébéssa.



VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS

Restaurant des Deux-Mondes
9, avenue de Carthage — Tunis
Spécialité pour le repas à la carte. — Pension. — Repas à prix fixe.

DEMANDEZ PARTOUT les
Nouveaux Parfums de la COTE d'AZUR
Parfumerie F. Brun & Barbier
E. Barbier, successeur
CANNES - GRASSE

Seul Concessionnaire p^r toute la Tunisie :
Sion Guez
69, rue de la Kasbah (Cité Samama), TUNIS
Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"
Le gérant : J. Giannitrapani.

Pour paraître prochainement : **LES CONTES DE LA HARA**, par J. Véhel -- Prix : 2 f. 50
200 pages, nombreuses gravures inédites. — Par souscription : 2 fr.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels, les Marines de guerre et Marchande, les Automobilistes, les Aciateurs, etc. graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :

5, Rue Saint-Charles = TUNIS

Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SYPHILIS

GUERISON DEFINITIVE SANS RECHUTE POSSIBLE par les COMPRIMÉS de GIBERT 606 absorbable sans piqûre

Découverte récente et sensationnelle destinée à révolutionner le monde médical par la thérapeutique moderne. Traitement facile et discret même en voyage. La boîte de 40 comprimés 6 fr. 25 franco contre mandat. (Nous expédions pas contre remboursement)

Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagnas Marseille

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme -- Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales etc.
LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français
AGENCE DE TUNIS

(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX hebdomad.)
Marseille. — Départ mercredi à 12 heures.
Tunis. — Arr. Vendredi à 3 h. 15 — Dép. vend. à 19 h.
Sousse. — Arr. Samedi à 7 h. 30. — Dép. Samedi à 13 h.
Sfax. — Arrivée dimanche à 4 h. — Dép. dimanche à 13 h.
Tunis. — Arrivée lundi à 12 h. — Départ lundi à 14 h.
Marseille. — Arrivée mercredi à 5 h. 15.
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et Les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification).
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Maison R. WALLUT & Cie

(R. Wallut & G. Hoffmann, associés)
TUNIS

Appareils de Battage :
RANSOMES-HORNSBY
Disponibles dans tous les modèles

Chaux Hydraulique & Ciment

PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

RESTAURANT DU JAPON

C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé
Les plus hautes récompenses aux Expositions

Pour tous renseignements s'adresser chez

M. P. LECLERCQ & Cie
Avenue de Carthage — TUNIS

TUNISIA-PALACE

TUNIS

Hôtel de premier ordre

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

150 CHAMBRES & SALONS

Hôtel de premier ordre

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAÏN — JARDIN D'HIVER